

2026

10^e édition

Portrait social

Caf de Loire-Atlantique



Cafdata



49 %

PERSONNES
COUVERTES

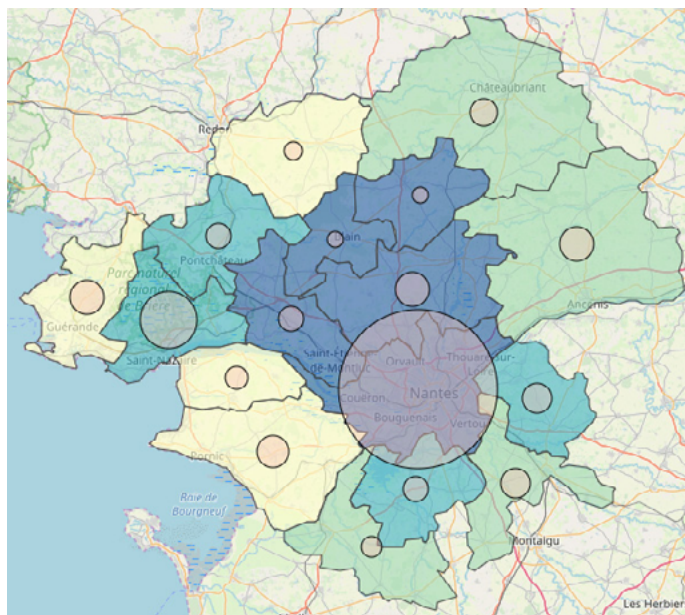
299 500

ALLOCATAIRES

En Loire Atlantique, en juin 2025, **723 700 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **49 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 35 % à 52 % selon les communautés de communes. Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées (**46 %**, identique au niveau national). **18 300 étudiants** bénéficient d'une aide, soit 6 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 11 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14 % au niveau national). **79 800 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 324 euros. **Dans ces foyers précaires, vivent 71 900 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

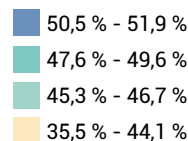


Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

Nombre d'allocataires Caf



Part des habitants couverts par la Caf



POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de Loire-Atlantique

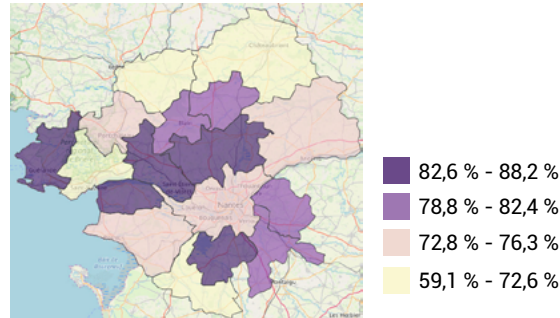
Petite
enfanceEnfance et
parentalitéLogement et
cadre de vieSolidarité
et insertionZoom sur l'allocation
aux adultes handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

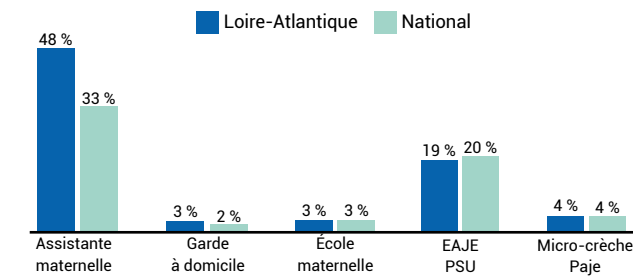
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2025



Sources : Éducation nationale (DEPP), Insee (RP), Cnaf, Acoiss, Drees, MSA 2023

La Caf de Loire-Atlantique soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2023, **36 950 places sont disponibles pour les familles**. La Loire-Atlantique, avec **77 places offertes pour 100 enfants** se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France. Les assistantes maternelles, mode d'accueil majoritaire sur le territoire, proposent 23 260 places, soit **48 % de l'offre totale** (32 % au niveau national).

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (DEPP), Insee (RP), Cnaf, Acoiss, Drees, MSA 2023

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE et micro-crèches s'élève à 10 960 places, soit 23 % du besoin d'accueil, dont 19 % de places PSU et 4 % de places Paje.

EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

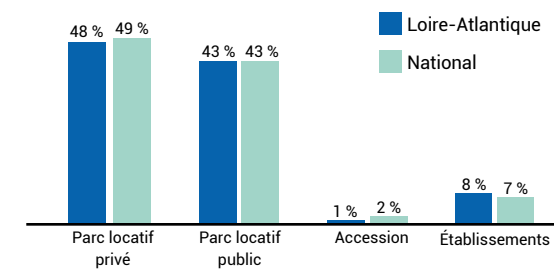
Micro-crèche Paje : Établissement de 12 places maximum, en partie financé par la prestation d'accueil du jeune enfant, versée par la Caf aux familles



Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, **112 700 foyers** de Loire-Atlantique reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **197 700 personnes, soit 13 % de la population** totale du département. En Loire-Atlantique, la proportion de bénéficiaires d'aides au logement résidant dans le parc locatif public est de 43 %, soit un niveau identique à celui du national.

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Loire-Atlantique	National
Parc locatif privé	220 €	243 €
Parc locatif public	233 €	237 €
Accédants	178 €	188 €
Établissements	227 €	221 €

Source : Caf juin 2025

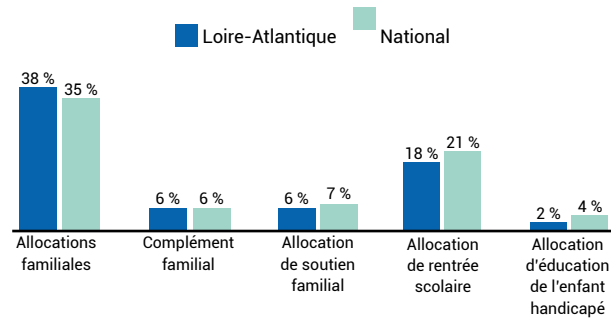
En Loire-Atlantique, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs à la moyenne nationale pour la plupart des types de logement, avec des écarts compris entre -4 et -23 euros. Seuls les bénéficiaires en établissement perçoivent une aide légèrement supérieure à la moyenne nationale (+6 euros).



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



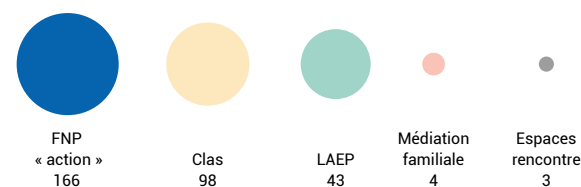
Source : Caf juin 2025

- 38 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6 % obtiennent un complément familial.
- 18 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants.
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.
- 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

LAEP : Lieux d'accueil enfants-parents



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du **revenu de solidarité Active (RSA) à 30 600 foyers** à l'échelle de la Loire-Atlantique ;
- 98 000 allocataires** de Loire-Atlantique bénéficiaires de la **prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 33 % des foyers allocataires du département (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 8 300 foyers en 2025.

28 100 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficient de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**. 58 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

30 600

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

22 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

59 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

13 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parco_m_f/table/



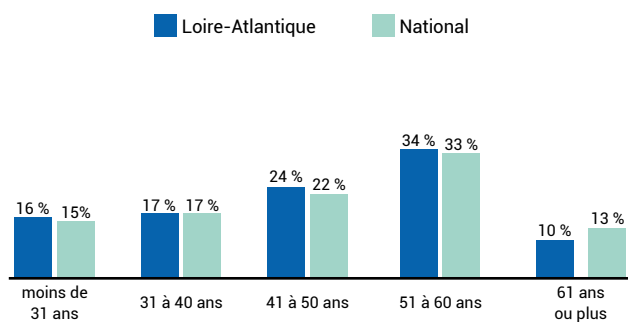
ZOOM | AAH

Allocation aux adultes handicapés

28 100 personnes bénéficiaient de l'allocation aux adultes handicapés en Loire-Atlantique en juin 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 23,4 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 834 euros par bénéficiaire (831 euros au niveau national).

Créée en 1975, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

Âge des bénéficiaires

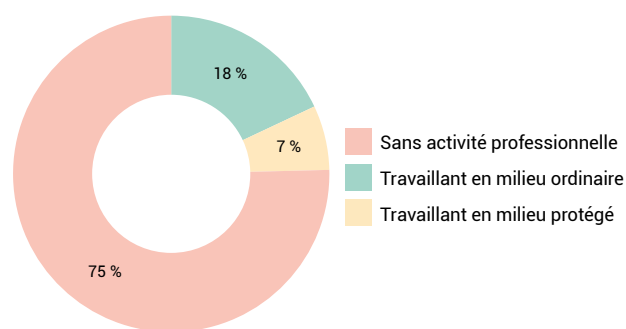


Source : Caf juin 2025

À noter :

- **83 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85 % au niveau national) ;
- **40 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

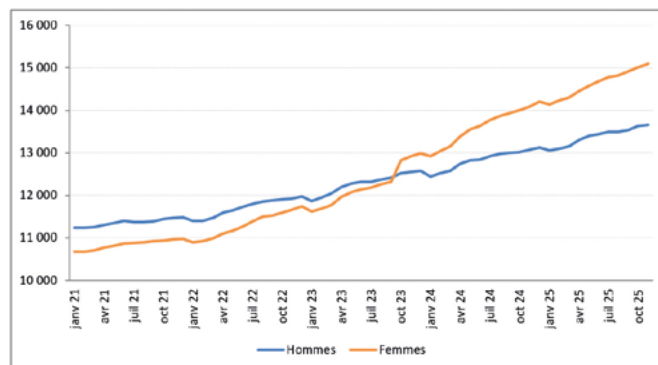
42 % de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41 % au niveau national). Bien que **75 %** des allocataires d'AAH soient sans activité professionnelle, certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la Cpm, rentes, etc.).

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

La « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu. Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couple* ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'auraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

* 25 % des allocataires AAH du département sont en couple.



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025